

## Compte rendu des délibérations n° 13

Séance ordinaire du mardi 10 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le **dix avril à dix-neuf heures**, le Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Meuse dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral n°2016-2173 en date du 5 octobre 2016, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Pré Aubert à Montiers-sur-Saulx (55290) sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTIN.

Nombre de membres composant l'assemblée : **69**      Nombre de membres présents : **50**  
Nombre de membres en exercice : **69**      Nombre de pouvoirs : **03**  
Quorum : **35**      Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : **ANDRE** Jean-Claude, **ANDRE** Philippe, **AUBRY** Laurent, **BERTRAND** Michèle, **BOUR** Rémy, **BREUIL** Luc, **CANOVA** Jean-Louis, **CARDON** Dominique, **CARRE** François-Xavier, **CHEVALLIER** Marie-Laure, **DIEULIN** Philippe, **DIOTISALVI** Jean-Luc, **DUBAUX** Gilles, **DUPOIT** Catherine, **EDOT** Dany, **GAULUET** Gilles, **GRANDPIERRE** Dominique, **HENRIONNET** Bernard, **JEANSON** Elisabeth, **JOSEPH** Martine, **LALLEMANT** Pascal, **LARCELET** Thierry, **LECHAUDEL** Christian, **LECLERC** Christian, **LEGRAND** Sébastien, **LEROUX** Francis, **LEVET** Xavier, **LHULLIER** Daniel, **LOISY** Michel, **MALAIZE** Philippe, **MARQUELET** Jean-Pierre, **MARTIN** Denis, **MARTIN** Stéphane, **MARTIN** Guy, **MATTIONI** Angelico, **MOUROT** Gilles, **MULLER** Serge, **NICOLE** Marc, **PAILLARDIN** Jean-Marie, **PENSALFINI** Dominique, **PETERMANN** Fabrice, **PHILOUZE** Laurent, **PIROIRD** Thierry, **POISSON** Patrick, **STOCKER** Yolande, **STOLF** Denis, **THIERY** Patricia, **VAN DE WALLE** Hervé, **VARNIER** Denis, **VERLANT** Frédéric.

Étaient excusés : FRANCOIS Claude, INTINS Yannick, LEMAIRE Jacky, QUERUEL Pascal, RENAUDIN Florent, ROMBI Alain, ANTOINE Gérard, représenté par **EDOT** Dany, suppléant RUHLAND Daniel, représenté par **PAILLARDIN** Jean-Marie, suppléant

Excusés ayant donné procuration : CHALONS Gérard, pouvoir à **JOSEPH** Martine  
FOURNIER Jean-Noël, pouvoir à **MATTIONI** Angelico  
RENARD Sylvain, pouvoir à **BREUIL** Luc

Étaient absents : DUPONT Régis, HOPFNER André, KARP Dominique, LECHAUDEL Delphine, LORIN Bernadette, MAGINOT Denis, PIERRE Jean-Noël, THIRION Francis, VOLLE Gérard et YVON Annaïck.

Assistaient également à la réunion :

**GERARD** Brigitte Directrice Générale des Services, **FLOUEST** Laurent et **HUSSON** Thierry, Directeurs Adjointes et **UNTEREINER** Jean-Marc responsable Finances.

GUERQUIN Elisabeth et SIGOT-LEMOINE Hélène, Conseillères départementales excusées.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du conseil, Monsieur Laurent AUBRY, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :**

Le compte rendu de la séance du 6 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **029/18. Acquisition d'un logiciel de gestion des services aux familles**

CONSIDÉRANT la volonté de mettre en place un système de gestion adapté des services de la Petite Enfance, du scolaire, du périscolaire (garderies, restauration, transport), de l'extrascolaire, des actions jeunesse et en option de l'école de musique intercommunale gérés par la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT que ce logiciel permettrait aux différents services de travailler sur une base commune d'usagers et ainsi de pouvoir partager des informations sur les familles (représentants légaux, adresses,...) et sur les enfants accueillis (allergies, préférences alimentaires,...) ;

CONSIDÉRANT également que ce logiciel permettrait de gérer les plannings des enfants et des agents d'encadrement, de prévenir les parents en cas de retard d'ouverture par mail ou sms et de gérer les présences grâce à des systèmes de pointage par tablette présent sur chacun des sites d'accueil ;

Monsieur le Président précise qu'une interface compatible avec le logiciel comptable permettra également de faire gagner du temps pour les opérations de facturation des services.

Ainsi, la Communauté de Communes va pouvoir moderniser ses méthodes de travail afin de gagner en efficacité. De plus les usagers n'auront plus à fournir les mêmes documents lors de l'inscription à nos différents services proposés (RIB, livret de famille,...).

APRÈS AVIS de la CAO en date du 10 avril 2018 ;

VU le rapport d'analyse des offres :

Candidats	Montant HT (hors option)	Note			Classement
		Prix 50%	Technique 50%	Totale	
ABELIUM	44 974.00	30.54	44.00	74.54	3
AIGA	43 371.00	31.67	48.57	80.24	1
AGORA	27 472,13	50.00	27.50	77.50	2

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**ATTRIBUE** le marché à la Société AIGA.

**DECIDE** de retenir l'option proposée, au montant de 3 614.00 €, visant à la mise en place de ce système de gestion du service pour l'école de musique intercommunale.

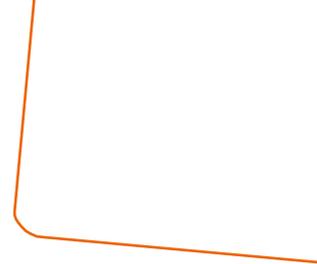
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce marché et lui donne toutes délégations pour entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à cette délibération.

#### **030/18. Bilan des acquisitions immobilières année 2017**

VU l'article L.5211-38 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le bilan des acquisitions immobilières effectuées par des communes de plus de 2 000 habitants et par leurs établissements publics doit donner lieu, chaque année, à une délibération du conseil ;

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des projets d'aménagement du territoire et de programmation du développement économique intercommunal, il a été proposé au Conseil Communautaire suivant délibération n°114/17 du 12 septembre 2017 d'acquérir la parcelle, ci-après, propriété de la commune d'Ancerville :



Section	N°	Adresse	Contenance totale
ZL	275	Forêt	02 ha 96 a 94 ca

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**VALIDE** le bilan des acquisitions immobilières effectuées au titre de l'exercice 2017.

#### **031/18. Bilan des cessions immobilières année 2017**

VU l'article L.5211-38 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le bilan des cessions immobilières opérées sur le territoire d'une collectivité, donne lieu, chaque année, à une délibération du conseil ;

CONSIDÉRANT qu'aucune cession n'est à enregistrer pour l'exercice 2017 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**PRECISE** qu'aucun tableau ne sera produit en annexe au CA de l'exercice 2017.

#### **032/18. Création d'un emploi – service restauration scolaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération n°015/17 du 12 janvier 2017 portant tableau des effectifs de la collectivité ;

VU les délibérations n°055/17 du 9 mai 2017, n°082/17 du 20 juin 2017, n°093/17 du 4 juillet 2017, n°141-142/17 du 7 novembre 2017, n°172/17 du 12 décembre 2017 et n°004/18 du 30 janvier 2018 portant révision du tableau des emplois ;

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Monsieur le Président propose d'ouvrir un poste d'agent polyvalent de restauration (DHS 17,5/35<sup>ème</sup>) pour la pérennisation d'un CAE à compter du 21 avril 2018.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**DÉCIDE** de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

**033/18. Approbation des Comptes de Gestion exercice 2017**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par les Trésoriers et que les comptes de gestion établis par ces derniers sont conformes aux comptes administratifs de la collectivité.

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**ADOpte** les Comptes de Gestion pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.

**034/18. Approbation des Comptes Administratifs exercice 2017**

VU l'article L. 2121-14 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

APRÈS AVIS du bureau et de la commission finances en date du 27 mars 2018 ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget 2017 et propose que le Conseil de Communauté siège sous la présidence de Madame Dominique PENSALFINI, Vice-Présidente en charge des finances et quitte la séance au moment du vote du CA ;

INVITÉ à se prononcer sur chaque budget, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**ARRETE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 comme suit :

PRINCIPAL CCPM	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Investissement	2 030 745.99	2 820 614.74	-789 868.75
Fonctionnement	7 168 731.84	6 730 135.73	438 596.11
		Total	<b>-351 272.64</b>

RENOUVEAU VILLAGE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Investissement	19 592.50	14 854.21	4 738.29
Fonctionnement	30 941.74	30 844.28	97.46
		Total	<b>4 835.75</b>



BATIMENTS INDUSTRIELS	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Investissement	58 359.87	66 970.58	-8 610.71
Fonctionnement	72 145.41	65 612.03	6 533.38
			<b>-2 077.33</b>

MAISONS DE SANTE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Investissement	123 485.73	138 305.37	-14 819.64
Fonctionnement	113 815.79	205 823.15	-92 007.36
		Total	<b>-106 827.00</b>

ZEC LA HOUPETTE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Investissement	0.00	17 200.00	-17 200.00
Fonctionnement	24 423.76	66 152.05	-41 728.29
		Total	<b>-58 928.29</b>

SPANC	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Investissement	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	4 890.00	6 932.00	-2 042.00
		Total	<b>-2 042.00</b>

ORDURES MENAGERES	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Investissement	256 831.18	98 738.87	158 092.31
Fonctionnement	1 734 886.32	1 691 618.59	43 267.73
		Total	<b>201 360.04</b>

#### 035/18. Affectation des résultats 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

PAR le vote du Compte Administratif, le Conseil Communautaire a arrêté le résultat de l'exécution du budget 2017 ;

APRÈS AVIS du bureau et de la commission finances en date du 27 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT que le résultat porte sur le seul résultat de la section d'exploitation ;

CONSIDÉRANT que le résultat est repris au Budget Primitif 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation comme suit :



Budget	Résultat à affecter	Investissement		Besoin de financement	Affectation	
		Résultat clôture	Solde RAR		1068	002
Principal	2 577 892,22	2 086 625,41	-506 434,00	/	2 347 300,00	230 592,22
Renouveau village	38 657,27	38 543,64		/		38 657,27
Bâtiments industriels	5 742,04	98 740,74	-133 788,00	-35 047,26	5 742,04	
Maisons de Santé	-73 448,73					-73 448,73
ZEC la Houquette	-148 940,06					-148 940,06
SPANC	-1 585,93					-1 585,93
Ordures Ménagères	122 471,87	54 418,20	18 530,00	/		122 471,87

#### 036/18. Vote des Budgets Primitifs 2018

VU le CGCT et les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2 ;

APRÈS AVIS du bureau et de la commission finances en date du 27 mars 2018 ;

INVITÉ à se prononcer sur chaque budget, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**ADOpte** les budgets primitifs de l'exercice 2018, équilibrés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	RECETTES	DEPENSES
- Investissement	21 314 658.00	21 314 658.00
- Fonctionnement	11 077 262.00	11 077 262.00



BUDGETS ANNEXES HT A CARACTERE ADMINISTRATIF		
<b>« RENOUVEAU VILLAGE »</b>		
- Investissement	58 136.64	58 136.64
- Fonctionnement	65 213.00	65 213.00
<b>« BATIMENTS INDUSTRIELS »</b>		
- Investissement	1 382 130.00	1 382 130.00
- Fonctionnement	59 605.00	59 605.00
<b>« MAISONS DE SANTE »</b>		
- Investissement	346 130.00	346 130.00
- Fonctionnement	279 901.00	279 901.00
BUDGETS A CARACTERE INDUSTRIEL & COMMERCIAL		
<b>« ZEC DE LA HOUPETTE »</b>		
- Investissement	81 724.59	81 724.59
- Fonctionnement	238 265.00	238 265.00
<b>« SPANC »</b>		
- Investissement	0,00	0,00
- Fonctionnement	38 220.00	38 220.00
<b>« ORDURES MENAGERES »</b>		
- Investissement	308 365.00	308 365.00
- Fonctionnement	1 925 146.00	1 925 146.00

**PRÉCISE** que l'assemblée délibérante vote les présents budgets au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.



**037/18. Demande de subvention auprès du GIP Objectif Meuse pour acquisition d'un logiciel de gestion des services aux familles**

VU le programme d'activités 2018 en date du 23/01/2018 du GIP Objectif Meuse et notamment la mesure 6.10 portant aides aux projets d'investissement des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité ;

VU la délibération n°029/18 du 10 avril 2018 portant attribution du marché d'un logiciel de gestion des services aux familles ;

Monsieur le Président propose aux conseillers de demander une subvention auprès du GIP Objectif Meuse afin de soutenir l'acquisition de ce logiciel de gestion.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**APPROUVE** le plan de financement présenté ci-après :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>% montant total opération</b>
Logiciel de gestion de gestion des services aux familles	48 774.00	GIP Objectif Meuse (6.10)	39 019.20	80.00%
		AUTOFINANCEMENT	9 754.80	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>48 774.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 774.00</b>	<b>100.00%</b>

**DONNE** tout pouvoir au Président pour mener à bien ce dossier et signer tout document s'y rapportant.

**038/18. Vote des taux 2018 et fixation de la période de lissage**

VU la délibération n°162/17 du 12 décembre 2017 portant décision de mettre en place la fiscalité professionnelle unique sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que désormais, la Communauté de Communes sera la seule à voter un taux de CFE et que pour l'exercice 2018, le taux de CFE applicable est un Taux Moyen Pondéré calculé par les services de la DGFIP ;

CONSIDÉRANT que ce taux s'appliquera d'une manière uniforme à l'ensemble du territoire à l'issue d'une période de lissage appelée : période d'unification progressive des taux ;

CONSIDÉRANT que pour les écarts constatés en 2017 entre la commune ayant le taux de CFE le plus important et la commune ayant le taux de CFE le moins important du territoire, la réglementation prévoit une durée de lissage de 9 ans ;

CONSIDÉRANT également que le Conseil de Communauté peut, par délibération, modifier cette durée qui ne peut pas être inférieure à 2 ans, ni supérieure à 12 ans ;

Monsieur le Président précise que pour la CFE, cette période d'unification progressive des taux se substitue à la période de lissage décidée en 2017 au moment de la fusion et propose aux membres du Conseil de Communauté de maintenir les taux des impôts au même niveau qu'en 2017.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,  
par **52** voix « pour », **0** voix « contre » et **1** « abstention » (EDOT Dany)

**FIXE** les taux d'imposition au titre de l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'Habitation :	<b>7,36 %</b>
- Taxe Foncière Bâti :	<b>5,30 %</b>
- Taxe Foncière Non Bâti :	<b>13,99 %</b>

**DÉCIDE** d'appliquer pour la CFE, le taux moyen pondéré de **15,63 %** et de fixer la durée de la période d'unification des taux à 2 ans.

#### **039/18. Attribution des aides directes aux entreprises**

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1511-1 et 2 ;

VU la délibération n°168-17 du 12 décembre 2017 portant validation du règlement d'aides directes de la collectivité ;

VU les délibérations communautaires n°179-17 du 12 décembre 2017, n°010-18 du 30 janvier 2018 et n°23-18 du 6 mars 2018 portant programmation des aides directes aux entreprises pour un montant total de 85 965.75 € ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une convention passée avec la Région, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région ;

APRÈS AVIS de la commission développement économique en date du 5 avril 2018 ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir entériner les dossiers ci-après :



Entreprise	Commune d'implantation	Projet	Catégorie d'aide	Montant du projet	Montant aide proposée
Garage ROLET	Morley	Acquisition véhicule pour tracter le plateau de dépannage	Investissement matériel	22 264,00 €	7 500,00 €
GCT	Houdelaincourt	Investissement véhicule	Investissement matériel	32 500,00 €	7 500,00 €
Société Financière des Ormes	Siège à Void	Création d'emplois	Création d'emplois		7 000,00 €
	Etablissement à Houdelaincourt				
Garage COLLIN	Gondrecourt le Château	Changement Enseigne, Inv. entretien véhicule électrique -aménagement & matériel)	Investissement matériel et aménagement	24 011,00 €	7 500,00 €
SARL Dumesnil & Fils	Stainville	Achat projeteuse d'enduit	Investissement matériel	22 000,00 €	7 500,00 €
SARL Confitures de Lorraine	Houdelaincourt	Achat véhicule de livraison	Investissement matériel	12 000,00 €	4 200,00 €
SARL THIEBAUT	Aulnois en Perthois	Investissement matériel et aménagement de parking	Investissement matériel	20 000,00 €	7 000,00 €
GARAGE BREUIL	TREVERAY	Reprise d'emplois (5)	Reprise d'emploi		5 000,00 €
GARAGE BREUIL	TREVERAY	réfection parking + achat pont élévateur	Aménagement & investissement matériel	6 269,25 €	2 194,24 €

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**VALIDE** le dossier présenté et arrête le montant de la quatrième programmation d'aides directes à 55 394,24 €.

**DONNE** tout pouvoir au Président pour mener à bien cette affaire et signer tout document s'y rapportant.

**040/18. Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune d'Ancerville**

VU les articles L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2, et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme portant modalités de mise à disposition d'une modification simplifiée de PLU ;

VU la délibération n°035/17 du 27 février 2017 de la Communauté de Communes portant première modification simplifiée du POS de la commune d'Ancerville ;

VU la délibération n°201803 012bis de la commune d'Ancerville en date du 27 mars 2018 portant nouvelle demande de modification de leur POS et plus particulièrement modification de l'article UB 6 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le règlement stipule que « les constructions doivent être édifiées à 5 mètres au moins en retrait de l'alignement des voies publiques (ou de la limite des voies privées) existantes à modifier ou à créer » et que la commune souhaiterait pouvoir autoriser les constructions en limite de voie au sein de la zone UB.

Monsieur le Président propose aujourd'hui au conseil de retenir les modalités suivantes de mise à disposition du public du projet de modification du POS :

- le dossier de modification du POS sera mis à disposition du public en Mairie et à la Communauté de Communes pour une durée d'un mois, du 14 mai 2018 au 15 juin 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- pendant cette durée, un registre sera ouvert en Mairie d'Ancerville et à la Communauté de Communes des Portes de Meuse (1 rue du Chêne Sessile – PAE de la Houquette / Zone Est - 55170 Cousances-les-Forges) afin de recueillir les observations du public ;
- un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification du POS sera affiché en Mairie d'Ancerville, à la Communauté de Communes (antenne de La Houquette) et aux autres endroits habituels d'affichage 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**APPROUVE** ce projet de modification simplifiée du POS de la commune d'Ancerville.

**ENTERINE** les modalités de mise à disposition au public du projet de modification.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

#### **041/18. Création d'une 6<sup>ème</sup> commission**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 ;

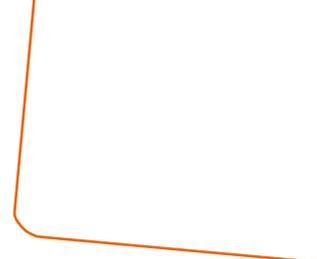
CONSIDÉRANT que dans une perspective de marketing territorial, il semble pertinent de renforcer les liens entre la communication et la mise en tourisme du territoire ;

A cet effet, Monsieur le Président propose de scinder la Commission n°5 et de créer une 6<sup>ème</sup> Commission consacrée exclusivement au Tourisme et à la Communication. Les liens opérationnels entre ces deux thématiques renforceront la promotion et la visibilité du territoire pour en faire une véritable destination.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**ACTE** la création d'une 6<sup>ème</sup> Commission consacrée exclusivement au Tourisme et à la Communication.



### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Ecole Intercommunale de Musique**

Participation aux cérémonies 2018 des 8 mai, 21 juin, 14 juillet et 11 novembre (Gondrecourt-le-Château) à fixer.

#### **Prochain conseil communautaire**

Mardi 5 juin et/ou 19 juin 2018

#### **Prochain bureau**

Mardi 17 avril 2018

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20h30

#### **Le secrétaire de séance :**

Laurent AUBRY